

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 5/2016

Séance du 02 avril 2016

OBJET : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2015.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 25/03/2016
Date d'affichage : 25/03/2016
Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le deux avril à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

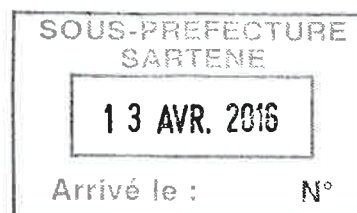
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	
M. MANTESE Jean-François	
M. POLI Pierre-Antoine	

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2015 est établi par Madame le Trésorier Municipal de Sartène à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **approuve le compte de gestion 2015 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**
- **N'émet aucune observation ni réserve.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVÈSE,

Le 07 AVR. 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

